

## PAR COURRIEL

Québec, le 2 février 2024

Objet : Demande de documents n° 2024-01-009 – Lettre de réponse complémentaire  
assujettie à la Loi sur la qualité de l'environnement

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande de documents, reçue le 9 janvier dernier concernant l'autorisation numéro 200843506, ainsi que les documents faisant partie de la demande d'autorisation déposée par Batteries Northvolt Nord-Amérique Inc.

Le document suivant est accessible et vient compléter l'autorisation remise dans notre réponse du 31 janvier dernier. Il s'agit de :

- Avis de rectification, 1 page.

Nous vous informons, tel que déjà mentionné dans notre lettre du 31 janvier dernier, que cette réponse est partielle et ne concerne que la partie de votre demande soumise à la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (2017, chapitre 4); par conséquent, vous recevrez ultérieurement une réponse concernant les autres points de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Maissa Ndiaye, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [Maissa.Ndiaye@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Maissa.Ndiaye@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2

Longueuil, le 10 janvier 2024

Batteries Northvolt Nord-Amérique inc.  
606 rue Cathcart, bureau 1007  
Montréal (Québec) H3B 1K8

N/Réf. : 7470-16-01-0372901  
AM000019794  
402314305

**Objet : Rectification - Intervention en milieux humides pour la préparation du site du projet Northvolt 6, à Saint-Basile-le-Grand et McMasterville**

Mesdames,  
Messieurs

Lors de la délivrance de l'autorisation, délivrée le 8 janvier 2024, portant le numéro de référence 402313035, l'erreur suivante s'est glissée dans le libellé :

L'activité de remblaiement des milieux humides doit être réalisée entre 1<sup>er</sup> août **ou** le 1<sup>er</sup> mars ou lorsque les milieux humides sont gelés ou asséchés, **soit en dehors de la période de reproduction des amphibiens.**

Nous aurions dû lire :

L'activité de remblaiement des milieux humides doit être réalisée entre **le** 1<sup>er</sup> août **et** le 1<sup>er</sup> mars, **soit en dehors de la période de reproduction des amphibiens**, ou lorsque les milieux humides sont gelés ou asséchés.

Toutes autres clauses demeurent inchangées.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

SB/RD/Imr

Stéfanos Bitzakidis  
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de  
la Montérégie